

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-2793

présenté par
M. Portier

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	14 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	14 000 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
TOTAUX	14 000 000	14 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'augmenter l'enveloppe de 13 à 27 millions d'euros du budget d'Accompagnement de l'Installation Transmission à l'Agriculture (AITA). Cette augmentation vise à garantir les moyens nécessaires au déploiement du futur guichet France Services Agriculture (FSA), dont l'objectif est d'accompagner les porteurs de projets agricoles ainsi que les exploitants engagés dans une démarche de transmission.

Le renouvellement des générations agricoles constitue un enjeu majeur : 43 % des agriculteurs ont aujourd'hui plus de 55 ans, et sont donc susceptibles de cesser leur activité dans les dix prochaines années. Se pose dès lors la question de la reprise de ces exploitations, enjeu déterminant pour la préservation de notre souveraineté alimentaire nationale.

Dans ce contexte, il est indispensable de renforcer les outils permettant de faciliter l'installation, d'encourager l'émergence des projets et de soutenir les transmissions d'exploitations.

En garantissant un financement initial suffisant, cet amendement vise à sécuriser la mise en œuvre du FSA et à répondre efficacement aux besoins des jeunes agriculteurs comme des exploitants en fin de carrière. Il contribue ainsi à préserver la vitalité du tissu agricole français et la continuité de l'activité sur les territoires.

Ainsi cet amendement procède aux mouvements de crédits suivants :

- Il abonde de 14 millions en autorisations d'engagement et en crédits de paiement l'action 23 « Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles » du programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt » afin de compléter les financements du fonds AITA.
- Il minore de 14 millions en autorisations d'engagement et en crédits de paiement l'action 04 « Moyens communs » du Programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture ».